



# Bulletin Officiel

N°6622 Mercredi 08 juin 2022

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)27<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS 3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TUNINVEST SICAR 4

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- 5

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 6

### ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- 7

LAND'OR 8

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR 9

### COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL- 11

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

TAYSIR MICROFINANCE 2022-1 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022)

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

- CITIBANK TUNIS N.A
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- UGFS ISLAMIC FUND

**ANNEXE III**

**RAPPORT DU COMITE CHARAIQUE**

- UGFS ISLAMIC FUND

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2022**

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- SICAV TRESOR

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE  
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2022 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2021 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Jetons de présence ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- Délégation de pouvoirs.

---

2022 – AS – 0815

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE**

**Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Mardi 21 Juin 2022 à 15 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2021.
6. Renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
7. Ratification de la cooptation d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration
8. Nomination d'un commissaire aux comptes.
9. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **23 juin 2022 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 7- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-**  
Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Immobilière et de Participations sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le Mardi 21 Juin 2022 à 10 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2022-2023 et 2024) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

**NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.**

**Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires sur le site et au siège de la Société Immobilière et de Participations.**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La Société Land'Or a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de l'assemblée générale électorale qui se tiendra le Mardi 28 Juin 2022 à 10 heures au siège social de la société : Bir Jedid, 2054 Khélidia Ben Arous - Tunisie et ce à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- > Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au Conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG du CMF n°23 du 10/3/2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

**NB :** tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2022.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, s'élevant à quatre cent quatre vingt neuf mille neuf cent trente neuf dinars et deux cent dix millimes (489.939,210 DT) comme suit :

(En dinars)

Bénéfice net de l'exercice	489.939,210
Report à nouveau antérieur à 2014	515.818,618
Report à nouveau après 2014	3.891.465,455
<b>Report à nouveau total</b>	<b>4.407.284,073</b>
Pour former un bénéfice distribuable	4.897.223,283
Dividendes (0,5 dinars/action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.414.223,283

(\*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2024, les Administrateurs suivants :

Mr Brahim ANANE,  
Mr Abderrazak BEN AMMAR,  
Mr Slim MAAOUI,  
Mr Mokhtar ZANNAD,  
TUNISIE LEASING ET FACTORING  
ASSURANCES MAGHREBIA, et  
ASSURANCES GAT VIE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

Le mandat du Cabinet FINOR, Commissaires aux comptes, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-**  
Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que:

1. Son Conseil d'Administration réuni le Mercredi 01 Juin 2022 a décidé de :
  - Nommer Mr. Lassaad Ben Dhiab, Président Directeur Général de Tunisie Télécom, en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Samir Saied.
  - D'accepter la démission de Mr. Amine Bel Haj Salah, Administrateur représentant des actionnaires minoritaires de son Conseil d'Administration.
  
2. Mme Dorsaf Béjaoui a présenté sa démission du Conseil d'Administration entant qu'administrateur personne physique proposé par Tunisie Télécom.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2022 – AS – 0821

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

TAYSIR MICROFINANCE



*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées*

*Siège social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis – Tunisie*

*Identifiant unique : 1292840N*

*Tel : (+216) 29 500 500*

*E-mail : contactus@taysirmicrofinance.com*

*Objet social : La réalisation de toute activité rattachée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de la microfinance.*

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« Taysir 2022-1 »**

**DE 12 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 15 000 000 DINARS**  
**PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

**1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie 21/06/2021 a autorisé l'émission par la société Taysir Microfinance d'un ou plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas cent millions de dinars, dans un délai de trois ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.*

*L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.*

*Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réuni le 10/05/2022 a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire privé « Taysir 2022-1 » et a autorisé la Direction Générale à procéder à l'émission du dit emprunt aux conditions suivantes :*

<b>Nature de l'emprunt</b>	: Ordinaire
<b>Montant</b>	: 12 MDT susceptible d'être porté à 15 MDT
<b>Taux variable</b>	: TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum
<b>Taux fixe :</b>	: Ce taux sera au minimum de 9% et au maximum de 12% brut l'an
<b>Durée :</b>	: 5 à 10 ans

Il a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

Usant de ces pouvoirs, la Direction Générale a fixé les conditions de l'emprunt comme suit :

- **Catégorie A** : 9,9% brut l'an sur 5 ans ;
- **Catégorie B** : 10,1% brut l'an sur 5 ans in fine ;

➤ **Catégorie C** : 10,2% brut l'an sur 7 ans dont 2 ans de grâce.

## **2. Renseignements relatifs à l'émission :**

### **2.1. Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt est de 12 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars, divisé en 120 000 obligations susceptibles d'être portés à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « **Taysir 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.2. Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **09/06/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **30/06/2022**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **12 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **2.3. But de l'émission :**

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

### **3.1. Nature, forme et délivrance des titres**

**Dénomination de l'emprunt** : « **Taysir 2022-1** »

**Nature des titres** : Titres de créance

**La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par **Taysir Microfinance**.

**Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.

**Catégorie des titres** : ordinaires.

### **3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **3.3. Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **30/06/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

#### **3.4. Date de règlement :**

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

#### **3.5. Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,9% l'an ;
- **Catégorie B** : d'une durée de 5 ans in fine au taux fixe de 10,1% l'an ;
- **Catégorie C** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 10,2% l'an.

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine:**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **3.6. Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/06/2027** pour les catégories A et B et le **30/06/2029** pour la catégorie C.

#### **3.7. Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **3.8. Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **30 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/06/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/06/2027**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/06/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Taysir Microfinance.

### 3.9. Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,9%** l'an pour la catégorie A, de **10,1%** pour la catégorie B et de **10,2%** pour la catégorie C.

### 3.10. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises selon trois catégories :

- catégorie A : pour une durée de **5 ans** ;
- catégorie B : pour une durée de **5 ans in fine** ;
- catégorie C : pour une durée de **7 ans** dont deux ans de grâce.

### 3.11. Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Taysir 2022-2 » est comme suit :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B et C.

### 3.12. Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,663 années** pour la catégorie A, **4,163 années** pour la catégorie B et **4,093 années** pour la catégorie C.

### 3.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

### 3.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

### 3.15. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**3.16. Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **Taysir 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Taysir Microfinance**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

**3.17. Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**3.18. Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

**3.19. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

La souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	213,296	213,324
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,688	146,712
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	122,021	122,039
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,862	131,884
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,446	127,466
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,708	127,730
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,462	122,480
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,372	49,379
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,652	35,657
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	121,287	121,303
11 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	104,652	107,048	107,063
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,882	18,884
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,721	131,727
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	-	-
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,838	127,853
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,451	12,452
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	180,403	180,433
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,326	12,327
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,644	102,661
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,877	104,905
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,698	14,701
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,996	1,999
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,999	67,006
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,237	137,900
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	103,856	103,759
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,895	113,913
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	141,507	141,339
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	540,588	540,100
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,127	136,970
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	183,559	182,929
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,897	98,657
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,456	133,165
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	159,725	159,452
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	142,349	142,217
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,510	22,409
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	96,076	95,870
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,007	1,007
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,008	1,008
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 287,843	2 289,853
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,431	135,985
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	217,465	217,890
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,947	2,956
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,666	2,675
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	62,537	61,996
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,373	1,374
46 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,225	1,220
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,207	1,202
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,394	105,148
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1 187,879	1 146,469	1 146,951
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,914	12,927
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,441	10,419
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,698	12,682
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,724	87,554
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,255	1,252

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	107,727	107,741	
57 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	99,020	99,033	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	104,957	104,971	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	102,341	102,357	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	103,657	103,674	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	107,246	107,262	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	103,572	103,588	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	100,880	100,894	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	-	-	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,462	104,477	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,926	105,944	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	104,090	104,103	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,168	103,180	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,876	102,891	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	101,353	101,368	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	105,537	105,551	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,820	101,836	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	100,471	100,482	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	105,534	105,545	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	101,070	101,082	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,856	107,867	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	103,302	103,315	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	107,061	107,077	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	107,406	107,506	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	61,419	61,430	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	99,000	98,678	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,465	17,463	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	285,928	286,088	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 173,671	2 172,604	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	69,472	69,428	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,118	55,125	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,683	107,691	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,294	11,303	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,872	14,775	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	15,747	15,688	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	13,819	13,755	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	-	-	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	102,677	102,404	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	84,717	84,353	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	89,447	88,916	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	102,237	102,255	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,812	91,613	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	-	-	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,293	94,911	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	143,000	142,474	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	99,619	99,169	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	118,578	118,499	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	121,713	121,863	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	181,688	180,800	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	168,779	168,280	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	163,888	163,659	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	22,087	22,111	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	140,060	140,352	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,985	157,819	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 032,102	5 015,061	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	90,175	89,686	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 460,767	4 455,511	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,170	10,137	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	164,689	164,784	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	10 703,010	10 695,363	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 069,674	10 065,667	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	121,498	121,153	

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### CITIBANK TUNIS N.A

##### Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

### **BILAN** **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	369 563	101 845
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	82 079	265 999
AC3: Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	142 834	170 426
AC4: Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	213 981	145 886
AC5: Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	<i>IV.6</i>	101	87
AC7: Autres actifs	<i>IV.7</i>	21 427	25 052
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>830 010</b>	<b>709 320</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP2	<i>V.1</i>	451	1 451
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	275 755	149 947
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	458 654	461 781
PA5: Autres passifs	<i>V.4</i>	25 886	25 547
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>760 746</b>	<b>638 726</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		50 000	25 000
CP5: Résultats reportés		1 858	27 904
CP6: Résultat de l'exercice		17 406	17 690
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<i>VI</i>	<b>69 264</b>	<b>70 594</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>830 010</b>	<b>709 320</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<b>VIII.1</b>	10 668	23 982
HB2: Crédits documentaires	<b>VIII.2</b>	1 391	2 457
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>12 059</b>	<b>26 439</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<b>VIII.3</b>	95 397	79 979
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>95 397</b>	<b>79 979</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<b>VIII.4</b>	281 272	366 657
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>281 272</b>	<b>366 657</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		30 076	33 535
PR2: Commissions (en produits)		1 431	1 588
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		26 219	27 654
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b><i>IX.1</i></b>	<b>57 726</b>	<b>62 777</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		16 250	17 038
CH2 : Commissions encourues		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b><i>IX.2</i></b>	<b>16 250</b>	<b>17 038</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			
		<b>41 476</b>	<b>45 739</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b><i>IX.3</i></b>	78	-
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<b><i>IX.4</i></b>	(7 328)	(6 518)
CH7: Charges générales d'exploitation	<b><i>IX.5</i></b>	(5 269)	(6 258)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(49)	(35)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<b>28 908</b>	<b>31 348</b>
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(49)	(157)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(11 453)	(13 501)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
		<b>17 406</b>	<b>17 690</b>
PR9/CP11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<b>17 406</b>	<b>17 690</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		32 549	55 648
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(15 779)	(17 446)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(71 311)	49 181
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		54 761	(51 480)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(6 910)	(50 655)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(6 981)	(5 822)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 681)	7 370
Titres de transaction/placements		(57 782)	(20 026)
Impôt sur les bénéfices		(8 900)	(24 008)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>X</b>	<b>(85 034)</b>	<b>(57 238)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(30)	(35)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(30)</b>	<b>(35)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(18 736)	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(18 736)</b>	<b>-</b>
Incidence des variations des taux de change		15 906	(2 993)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(87 894)	(60 266)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		240 405	300 671
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>X</b>	<b>152 511</b>	<b>240 405</b>

***Notes aux états financiers***

**NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2021 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

**III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2021 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

**II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

**III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2021 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2020 mais qui se rapportent à l'exercice 2021 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2021.

**II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- 44% pour la branche Onshore;
- 56% pour la branche Offshore.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la Banque a jugé opportun de constituer des provisions collectives suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2022-02 du 07 mars 2022.

#### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

#### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVISES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2021.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### **II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :**

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 3% au sens de l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

#### **NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

#### **NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

##### **IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 267.718 KDT au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 soit 263%.

Cette variation est due essentiellement à la hausse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 268.092 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Caisse en Dinars	174	540
Caisse en Devises	0	8
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	369 388	101 296
Chèques Postaux	1	1
<b><u>Total</u></b>	<b><u>369 563</u></b>	<b><u>101 845</u></b>

##### **IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2021 une baisse de 183.920 KDT par rapport à fin 2020, soit une diminution de 69%.

Cette variation est due principalement à la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 184.000 KDT, la baisse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 5.423 KDT et à la hausse des créances auprès des organismes et établissements financiers de 5.300 KDT.

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Placements en dinars	17 000	201 000
Comptes banques non-résidentes	173	5 596
Comptes banques résidentes	50	38
Organismes financiers	64 000	58 700
Créances rattachées	856	665
<b><u>Total</u></b>	<b><u>82 079</u></b>	<b><u>265 999</u></b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	173	-	-	-	173
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	50	-	-	-	50
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	17 000	-	-	-	17 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	37 400	26 600	-	-	64 000
Créances rattachées	686	170	-	-	856
<b><u>Total</u></b>	<b><u>55 309</u></b>	<b><u>26 770</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>82 079</u></b>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2021 :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	170	33
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	686	632
<b><u>Total</u></b>	<b><u>856</u></b>	<b><u>665</u></b>

#### **IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :**

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Comptes courants débiteurs	13 955	16 071
Crédits à la clientèle	128 541	152 862
Créances rattachées	1 840	3 073
Provisions collectives	(1 502)	(1 580)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>142 834</u></b>	<b><u>170 426</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 27.592 KDT par rapport à fin 2020, soit une baisse de l'ordre de (16%).

Cette variation est essentiellement expliquée par :

- La baisse des crédits à la clientèle de 24.321 KDT soit (16%) ;
- La baisse des créances rattachées de 1.232 KDT soit (40%) ; et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 2 116 KDT soit (13%).

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	13 955	-	-	-	13 955
Concours à la clientèle	105 587	22 954	-	-	128 541
Créances rattachées	1 814	26	-	-	1 840
<b>Total</b>	<b><u>121 356</u></b>	<b><u>22 980</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>144 336</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

#### **IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :**

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2021 est de 213.981 KDT enregistrant une augmentation de 68.095 KDT soit 47% par rapport à 2020.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Titres de placement	209 300	143 849
Décote/prime	(303)	(86)
Créances rattachées	4 984	2 123
<b>Total</b>	<b><u>213 981</u></b>	<b><u>145 886</u></b>

#### **IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:**

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

#### **IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:**

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2021 une augmentation de l'ordre de 14 KDT par rapport à l'exercice 2020, soit une hausse de 16%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<b><u>31.12.2021</u></b> <b><u>en KDT</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b> <b><u>en KDT</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>622</u></b>	<b><u>765</u></b>
Acquisitions	63	-
Cessions & mises en rebut	12	143
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>673</u></b>	<b><u>622</u></b>
Amortissements cumulés	572	535
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>101</u></b>	<b><u>87</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 51 KDT et est passée de 622 KDT à fin décembre 2020 à 673 KDT à fin décembre 2021.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 37 KDT par rapport au 31 décembre 2020.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2020	Achats en 2021	Sorties en 2021	Valeur brute à fin 2021	Amts cum fin 2020	Dotation 2021	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2021	VCN à fin 2021
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	7	-	-	7	6	-	-	6	1
Matériel de transport	84	-	-	84	84	-	-	84	-
Matériel et mobilier	381	63	12	432	295	49	12	332	100
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>63</b>	<b>12</b>	<b>673</b>	<b>535</b>	<b>49</b>	<b>12</b>	<b>572</b>	<b>101</b>

#### IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 25.052 KDT au 31 décembre 2020 à 21.427 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une baisse de 3.625 KDT, soit (14%). Cette variation provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2021 de 338 KDT ;
- La hausse des plus-values sur opérations de change de 966 KDT ;
- La baisse des acomptes provisionnels 3.690 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 490 KDT ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 62 KDT ; et
- La hausse des autres frais et taxes à récupérer de 11 KDT.

#### NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

##### V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une diminution de 1.000 KDT à fin 2021 par rapport à fin 2020. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2021	31.12.2020
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT	-	1 000
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>1 451</b>

##### V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2021 une hausse de l'ordre de 125.808 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 84%. Cette augmentation provient de l'effet:

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 180.394 KDT;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 4.192 KDT soit -46% ; et
- De la baisse des emprunts auprès des établissements bancaires de 50.394 KDT pour s'établir à 40 313 KDT au 31 décembre 2021.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2021 est comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Emprunts bancaires	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts courus non échus	313	-	-	-	313
<b><u>Total</u></b>	<b><u>40 313</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>40 313</u></b>

### V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2021 une diminution de l'ordre de 3.127 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de (1%). Cette variation est détaillée comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>Variation</u></b>	<b><u>Var en %</u></b>
Comptes à vue	399 752	362 755	36 997	10%
Comptes à échéance	10 000	4 500	5 500	122%
Certificats de dépôts	25 500	76 500	(51 000)	(67%)
Autres dépôts et avoirs	19 145	15 721	3 424	22%
Dettes rattachées	4 257	2 305	1 952	85%
<b><u>Total</u></b>	<b><u>458 654</u></b>	<b><u>461 781</u></b>	<b><u>(3 127)</u></b>	<b><u>(1%)</u></b>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2021 par maturité se présente comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Comptes à vue	399 752	-	-	-	399 752
Comptes à échéance	-	10 000	-	-	10 000
Certificats de dépôts	25 500	-	-	-	25 500
Autres dépôts et avoirs	19 145	-	-	-	19 145
Dettes rattachées	4 257	-	-	-	4 257
<b><u>Total</u></b>	<b><u>448 654</u></b>	<b><u>10 000</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>458 654</u></b>

### V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 25.547 KDT au 31 décembre 2020 à 25.886 KDT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une hausse de 339KDT, soit 1%.

Cette variation provient des effets compensés suivants :

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 46 KDT ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 18 KDT ;
- La baisse du passif d'impôt et taxes de 1 313 KDT soit (25%) ;
- La hausse des charges à payer de 1 624 KDT soit 10%.

### **NOTE VI: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :**

Le total des capitaux propres a enregistré une baisse de 1.330 KDT expliquée par l'effet compensé des éléments suivants :

- La Citibank branche onshore a procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 25.000 KDT. Le montant de retenue à la source libératoire payé suite à cette opération est de l'ordre de 2 778 KDT ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2021 de 17.406 KDT ;
- La distribution de dividendes pour un montant de 15.958 KDT soit 35% des résultats reportés au titre de l'exercice 2019 et 2020 conformément à la circulaire N°2021-08 du 19 mars 2021.

**NOTE VII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 132 KDT au 31 décembre 2021 contre 2.094 KDT au 31 décembre 2020.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2021 comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
TUNISIE LEASING & FACTORING	-	100
ARAB TUNISIAN LEASE	106	1 183
HANNIBAL LEASE	26	811
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>2 094</b>

**NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 4.294 KDT ; et
- Cautions diverses 6.374 KDT.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.391 KDT.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 95.397 KDT.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 366.657 KDT au 31 décembre 2020 à 281.272 KDT à la date de clôture de l'exercice 2021 réalisant ainsi une baisse de 85.385 KDT soit (23%). Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 62.777 KDT à 57.726 KDT entre 2020 et 2021 enregistrant ainsi une baisse de 5.051 KDT ou (8%).

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 3.459 KDT soit (10%) due à :
  - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 4.815 KDT soit 71% ;
  - o La baisse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 8.126 KDT soit (32%) ; et
  - o La baisse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 148 KDT soit (10%).
- La baisse des commissions (en produits) de 157 KDT soit (11%). Cette variation est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	629	541	88	16%
Opérations de change et de commerce extérieur	397	692	(295)	(43%)
Opération de crédit	135	98	37	38%
Autres commissions	270	257	13	5%
<b>Total</b>	<b><u>1 431</u></b>	<b><u>1 588</u></b>	<b><u>(157)</u></b>	<b><u>(10%)</u></b>

- La baisse enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 1.435 KDT entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Cette section se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	15 907	17 749	(1 842)	(10%)
Gains nets sur titres de placement	10 042	9 905	137	1%
Gains nets sur titres de transaction	270	-	270	-
<b>Total</b>	<b><u>26 219</u></b>	<b><u>27 654</u></b>	<b><u>(1 435)</u></b>	<b><u>(5%)</u></b>

### **IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

La valeur de cette rubrique a connu en 2021 une baisse de 788 KDT soit (5%) en passant de 17.038 KDT à fin 2020 à 16.250 KDT à fin 2021.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.208 KDT ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 1.985 KDT ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 11 KDT.

### **IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
Dotations aux provisions	-	(1 580)
Reprises sur provisions	78	-
<b>Total</b>	<b><u>78</u></b>	<b><u>(1 580)</u></b>

### **IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 7.328 KDT en augmentation de 810 KDT par rapport à fin 2020 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 5.685 KDT ;
- Rémunération du personnel saisonnier pour 437 KDT ;
- Charges sociales pour 1.111 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 95 KDT.

### **IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 5.269 KDT enregistrant une baisse de 989 KDT soit (16%) par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Fournitures et autres matières consommables	74	103	(29)	(28%)
Services extérieurs	904	860	44	5%

Rémunération d'intermédiaires et honoraires	576	792	(216)	(27%)
Transport et déplacement	12	30	(18)	(60%)
Missions et réceptions	12	1	11	1100%
Frais divers de gestion	202	197	5	3%
Impôts et taxes	417	302	115	38%
Autres charges d'exploitation bancaire	3 072	3 973	(901)	(23%)
<b>Total</b>	<b>5 269</b>	<b>6 258</b>	<b>(989)</b>	<b>(16%)</b>

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 240.405 KDT au 31 décembre 2020 à 152.511 KDT au 31 décembre 2021.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie liés aux activités d'exploitation à concurrence de 85 034 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur 30 de KDT et aux flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 18 736 KDT.

Au 31 décembre 2021, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En KDT	31.12.2021	31.12.2020	Var
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>369 563</b>	<b>101 845</b>	<b>267 718</b>
Caisse	174	548	(374)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	369 388	101 296	268 092
CCP	1	1	-
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>54 623</b>	<b>229 334</b>	<b>(174 711)</b>
Correspondants débiteurs	223	5 634	(5 411)
Placements	17 000	201 000	(184 000)
Organismes financiers spécialisées	37 400	22 700	14 700
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</b>	<b>424 186</b>	<b>331 179</b>	<b>93 007</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>451</b>	<b>1 451</b>	<b>(1 000)</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	451	1 451	(1 000)
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>271 224</b>	<b>89 323</b>	<b>181 901</b>
Correspondants créditeurs	271 224	89 323	181 901
<b><i>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</i></b>	<b>271 675</b>	<b>90 774</b>	<b>180 901</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>152 511</b>	<b>240 405</b>	<b>(87 894)</b>

**NOTE XI: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2021 des charges pour un montant global de 10.939 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

❖ Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2021 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 173 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 230.636 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 4 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

Les placements de la BRANCHE OFFSHORE chez la BRANCHE ONSHORE s'élèvent à 40 000 KDT.

❖ Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- 44 % pour la branche Onshore;
- 56 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2021 à 22.622 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 281.272 KDT à la date de clôture de l'exercice 2021.

## ***Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021***

Tunis, le 28 mars 2022

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### ***I- Rapport sur les états financiers***

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 69 264 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 406 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**

**KPMG Entreprise**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Hassen BOUAITA**

## **FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021**

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Placement Equilibré qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 229 430 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 30 993 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Placement Equilibré pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

##### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Noureddine HAJJI**

**Bilan arrêté au 31/12/2021**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>754 601</b>	<b>853 290</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	562 187	497 979
b. Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	192 414	355 311
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>481 574</b>	<b>260 595</b>
a- Placements monétaires	<b>4.4</b>	234 129	38 545
b- Disponibilités		247 445	222 050
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b>	<b>5 357</b>	<b>2 585</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 241 532</b>	<b>1 116 470</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Opérateurs créditeurs	<b>4.7</b>	7 813	7 666
PA2- Autres créditeurs divers	<b>4.8</b>	4 289	4 049
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 103</b>	<b>11 714</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.9</b>	<b>1 182 272</b>	<b>1 089 838</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>47 158</b>	<b>14 918</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		16 165	(1 520)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		30 993	16 438
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 229 430</b>	<b>1 104 756</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 241 532</b>	<b>1 116 470</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice	Exercice
		clos-le	clos-le
		31/12/2021	31/12/2020
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>42 229</b>	<b>24 034</b>
a. Dividendes		25 460	6 861
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 769	17 172
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>19 896</b>	<b>20 684</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>62 125</b>	<b>44 718</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>(27 039)</b>	<b>(24 388)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>35 086</b>	<b>20 329</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(4 954)</b>	<b>(4 434)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 132</b>	<b>15 895</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>861</b>	<b>542</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>30 993</b>	<b>16 438</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(861)</b>	<b>(542)</b>
<b>(annulation)</b>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 980)	(25 232)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		6 161	30 411
Frais de négociation de titres		(135)	(233)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>31 178</b>	<b>20 841</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos-le 31/12/2021	Exercice clos-le 31/12/2020
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>31 178</b>	<b>20 841</b>
a- Résultat d'exploitation	30 132	15 895
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 980)	(25 232)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 161	30 411
d- Frais de négociation de titres	(135)	(233)
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>93 496</b>	<b>74 806</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>123 072</b>	<b>94 779</b>
Capital	119 842	96 556
Régularisation des sommes non distribuables	51	(2 420)
Régularisation des sommes capitalisables	3 179	643
<b>b / Rachats</b>	<b>(29 576)</b>	<b>(19 973)</b>
Capital	(28 680)	(19 924)
Régularisation des sommes non distribuables	175	159
Régularisation des sommes capitalisables	(1 071)	(208)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>124 674</b>	<b>95 647</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de l'exercice	1 104 756	1 009 108
en fin de l'exercice	1 229 430	1 104 756
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de l'exercice	2 128	1 978
en fin de l'exercice	2 306	2 128
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>533,143</b>	<b>519,152</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,70%</b>	<b>1,76%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2021**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de « FCP AXIS TUNISIE INDICE » à « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE ».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Placement Equilibré figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2021, le fonds FCP Axis Placement Equilibré dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA\_6\_JANVIER 2024) pour une valeur de 164 537 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2021 à 562 187 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Titres OPCVM		52 165	52 198	4,20%
FCP Axis AAA	475	52 165	52 198	4,20%
Actions et droits rattachés		545 760	509 989	41,08%
ADWYA	1 350	4 462	6 225	0,50%
ASSAD	1 776	4 985	2 966	0,24%
ASSURANCES MAGHREBIA	239	13 639	15 291	1,23%
ATTIJARI BANK	836	26 768	25 425	2,05%
BH	798	9 399	7 376	0,59%
BIAT	1 080	59 514	64 791	5,22%
BNA	3 369	35 175	26 649	2,15%
BT	10 642	78 681	57 797	4,66%
CARTHAGE CEMENT	9 209	16 502	12 101	0,97%
CITY CARS	740	5 924	8 140	0,66%
DELICE HOLDING	995	12 931	14 646	1,18%
EUROCYCLES	467	11 072	15 057	1,21%
MAGASIN GENERAL	170	3 941	2 827	0,23%

(\*)

OTH	2 450	22 538	21 192	1,71%
PGH	1 300	16 340	14 820	1,19%
SAH	3 348	38 809	37 504	3,02%
SANIMED	330	1 175	736	0,06%
SFBT	3 547	56 356	64 374	5,19%
SIAME	1 411	5 362	6 019	0,48%
SOTIPAPIER	2 039	12 215	11 606	0,93%
SOTUVER	1 820	12 841	13 333	1,07%
SPDIT	500	4 311	4 235	0,34%
STB	4 434	17 431	13 267	1,07%
TELNET	1 764	15 099	14 881	1,20%
TPR	2 077	9 779	9 133	0,74%
UBCI	204	4 853	4 039	0,33%
UIB	1 359	27 808	21 050	1,70%
UNIMED	1 978	17 851	14 509	1,17%
<b>Total</b>		<b>597 925</b>	<b>562 187</b>	<b>45,28%</b>

(\*) 4,25% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

#### Titres OPCVM

FCP AXIS AAA	43 018	52 165	45 538	43 018	2 520	52 165
SICAV AXIS TRESORERIE	-	96 711	95 842	96 711	(869)	-
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>43 018</b>	<b>148 877</b>	<b>141 379</b>	<b>139 729</b>	<b>1 651</b>	<b>52 165</b>

#### Actions

ADWYA	4 462	-	-	-	-	4 462
ASSAD	3 335	1 650	-	-	-	4 985

ASSURANCES MAGHREBIA	10 490	3 149	-	-	-	13 639
ATTIJARI BANK	30 770	-	3 935	4 002	(67)	26 768
BH	10 812	-	1 064	1 413	(349)	9 399
BIAT	66 748	4 240	12 182	11 474	708	59 515
BNA	28 618	6 557	-	-	-	35 175
BT	68 693	9 988	-	-	-	78 681
CARTHAGE CEMENT	8 964	7 538	-	-	-	16 502
CITY CARS	4 855	1 069	-	-	-	5 924
DELICE HOLDING	8 502	4 429	-	-	-	12 931
EUROCYCLES	8 234	2 838	-	-	-	11 072
MAGASIN GENERAL	3 941	-	-	-	-	3 941
OTH	11 142	11 396	-	-	-	22 538
SAH	33 312	6 540	1 168	1 043	125	38 809
SFBT	55 188	8 497	9 458	7 329	2 129	56 356
SIAME	2 873	2 489	-	-	-	5 362
SOTETEL	1 512	-	1 195	1 512	(317)	-
SOTIPAPIER	9 636	2 579	-	-	-	12 215
SOTUVER	4 918	7 923	-	-	-	12 841
SPDIT	4 311	-	-	-	-	4 311
STB	17 431	-	-	-	-	17 431
PGH	21 556	-	5 378	5 216	162	16 340
TELNET	11 294	3 805	-	-	-	15 099
TPR	6 262	3 517	-	-	-	9 779
UBCI	4 853	-	-	-	-	4 853
UIB	27 808	-	-	-	-	27 808
UNIMED	12 986	4 865	-	-	-	17 851
SANIMED	1 175	-	-	-	-	1 175
SOTUV NG 20	1 017	-	1 017	1 017	-	-

<b>Total Actions et droits rattachés</b>	<b>485 696</b>	<b>93 070</b>	<b>35 397</b>	<b>33 006</b>	<b>2 391</b>	<b>545 760</b>
<b>Total</b>	<b>528 714</b>	<b>241 947</b>	<b>176 777</b>	<b>172 735</b>	<b>4 042</b>	<b>597 925</b>

#### 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 192 414 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunts de sociétés. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Emprunts d'état		156 978	164 537	13,25%
BTA_6_JANVIER 2024	162	156 978	164 537	13,25%
Emprunts des sociétés		26 000	27 877	2,25%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,75%
UIBSUB2015_7.5%_7A	300	6 000	6 194	0,50%
<b>Total</b>		<b>182 978</b>	<b>192 414</b>	<b>15,50%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
<b>Emprunts d'Etat</b>						
BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021	319 010	55 871	377 000	374 881	2 119	-
BTA_6_JANVIER 2024	-	156 978	-	-	-	156 978
<b>Total Emprunts d'Etat</b>	<b>319 010</b>	<b>212 849</b>	<b>377 000</b>	<b>374 881</b>	<b>2 119</b>	<b>156 978</b>
<b>Emprunts des sociétés</b>						
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	-	-	-	-	-	-
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	12 000	-	6 000	6 000	-	6 000
<b>Total Emprunts des sociétés</b>	<b>32 000</b>	<b>-</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>26 000</b>
<b>Total</b>	<b>351 010</b>	<b>212 849</b>	<b>383 000</b>	<b>380 881</b>	<b>2 119</b>	<b>182 978</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des Actions	25 460	6 861
Revenus des BTA	14 484	14 341
Revenus des obligations des sociétés	2 285	2 831
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>24 034</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 234 129 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
<b>Bons de trésor cessibles</b>		<b>233 869</b>	<b>234 129</b>	<b>18,86%</b>
BTC 52 SEMAINES 24/5/2022	240	233 869	234 129	18,86%
<b>Total</b>		<b>233 869</b>	<b>234 129</b>	<b>18,86%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des BTC	1 271	1 413
Revenus des pensions livrées	8 921	14 212
Revenus compte courant rémunéré	9 705	5 060
<b>Total</b>	<b>19 896</b>	<b>20 684</b>

#### 4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 357 DT au 31-12-2021 contre un solde de 2 585 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Intérêts créditeurs	3 486	2 048
Retenue à la source/BTA	1 871	536
<b>Total</b>	<b>5 357</b>	<b>2 585</b>

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 813 DT au 31-12-2021 contre 7 666 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Gestionnaire	1 813	1 666
Dépositaire	6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>7 813</b>	<b>7 666</b>

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 289 DT au 31-12-2021 contre 4 049 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	3 115	2 877
Publications	485	194
Retenue à la source	595	893
CMF	93	85
<b>Total</b>	<b>4 289</b>	<b>4 049</b>

#### 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 124 674 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	92 434
Variation de la part Revenu	32 240
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>124 674</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2021

Montant :	1 089 838
Nombre de titres :	2 128
Nombre de porteurs de parts :	3

##### Souscriptions réalisées

Montant :	119 842
Nombre de titres émis :	234

Nombre de porteurs de parts nouveaux : 0

#### **Rachats effectués**

Montant : 28 680

Nombre de titres rachetés : 56

Nombre de porteurs de parts sortants : 1

#### **Capital au 31-12-2021**

Montant : 1 181 000 \*

Nombre de titres : 2 306

Nombre de porteurs de parts : 2

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 181 000</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(4 980)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 161
Régularisation des SND	226
Frais de négociation de titres	(135)
<b>Capital au 31/12/2021</b>	<b>1 182 272</b>

#### **4.10- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 27 039 DT en 2021. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
Rémunération du Gestionnaire	21 089	18 422
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 966
<b>Total</b>	<b>27 039</b>	<b>24 388</b>

#### 4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 954 DT en 2021. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération CAC	3 285	2 928
Redevance CMF	1 181	1 032
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	188	173
Timbre fiscal	8	8
<b>Total</b>	<b>4 954</b>	<b>4 434</b>

#### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	26,941	21,014	11,821	14,637	19,228
Charges de gestion des placements	-11,725	-11,461	-9,135	-14,544	-14,645
Revenu net des placements	15,215	9,553	2,686	0,093	4,583
Autres charges	-2,148	-2,084	-2,003	-0,978	-0,996
Résultat d'exploitation	13,067	7,470	0,684	-0,885	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	0,373	0,255	1,107	0,415	-0,117
Sommes capitalisables de l'exercice	13,440	7,725	1,790	-0,469	3,471
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-2,160	-11,857	25,370	-59,067	15,738
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,672	14,291	-39,453	69,280	21,936
Frais de négociation de titres	-0,059	-0,109	-0,868	-2,916	-1,065
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,454	2,324	-14,951	7,296	36,610
Résultat net de l'exercice	13,521	9,794	-14,267	6,412	40,198
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,454	2,324	-14,951	7,296	36,610
Régularisation du résultat non distribuable	0,098	-1,062	-15,549	5,724	-1,021
Sommes non distribuable de l'exercice	0,552	1,262	-30,500	13,020	35,589
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>533,143</b>	<b>519,152</b>	<b>510,165</b>	<b>538,875</b>	<b>526,324</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,29%	2,36%	2,64%	2,61%	2,53%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,43%	0,58%	0,18%	0,17%
Résultats capitalisables de l'exercice / actif net moyen	2,55%	1,54%	0,20%	-0,16%	0,62%

## **5.2. Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2021 s'élève à 21 089 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 135 DT TTC au titre de l'exercice 2021.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2021.

## **5.3. Note sur les événements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 juin 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI

<b>BILAN</b>			
<b>ARRETE AU 31 décembre 2021</b>			
<i>(unité : en Dinars Tunisien)</i>			
	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>4.1</b>	<b>12 871 020,746</b>	<b>5 328 039,151</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		12 871 020,746	5 328 039,151
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>4.3</b>	<b>3 800 699,324</b>	<b>1 747 722,632</b>
Placements monétaires		3 274 608,393	999 938,167
Disponibilités		526 090,931	747 784,465
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 671 772,430</b>	<b>7 075 814,143</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>4.5</b>	<b>600 000,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.6</b>	<b>25 674,083</b>	<b>13 307,512</b>
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.6</b>	<b>30 681,795</b>	<b>26 214,434</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>656 355,878</b>	<b>39 521,946</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 015 416,552</b>	<b>7 036 292,197</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>4.8</b>	<b>15 345 224,451</b>	<b>6 758 295,047</b>
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4.9</b>	<b>670 192,101</b>	<b>277 997,150</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,509	33,250
Sommes distribuables de l'exercice		670 117,592	277 963,900
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 015 416,552</b>	<b>7 036 292,197</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>16 671 772,430</b>	<b>7 075 814,143</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Note	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4.2</b>	<b>335 886,107</b>	<b>319 282,585</b>
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		335 886,107	319 282,585
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.4</b>	<b>172 073,247</b>	<b>32 020,386</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>507 959,354</b>	<b>351 302,971</b>
<b>CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>4.7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.7</b>	<b>-55 142,854</b>	<b>-41 685,025</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>452 816,500</b>	<b>309 617,946</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>4.7</b>	<b>-30 240,732</b>	<b>-29 800,768</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>422 575,768</b>	<b>279 817,178</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>247 541,824</b>	<b>-1 853,278</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>670 117,592</b>	<b>277 963,900</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-247 541,824	1 853,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 167,486	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>414 408,282</b>	<b>271 627,316</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>414 408,282</b>	<b>271 627,316</b>
Résultat d'exploitation	422 575,768	279 817,178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 167,486	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-209 963,779</b>	<b>-238 006,236</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>8 774 679,852</b>	<b>138 397,090</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>16 528 865,704</b>	<b>6 663 728,357</b>
- Capital	16 055 987,904	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-30 937,066	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	503 814,866	209 650,423
<b>RACHATS</b>	<b>-7 754 185,852</b>	<b>-6 525 331,267</b>
- Capital	-7 443 114,624	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	13 160,676	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-324 231,904	-274 020,960
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>8 979 124,355</b>	<b>172 018,170</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	7 036 292,197	6 864 274,027
En fin de l'exercice	16 015 416,552	7 036 292,197
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	67 320	65 303
En fin de l'exercice	153 010	67 320
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,669</b>	<b>104,520</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,10%</b>	<b>3,80%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation

du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2021 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10MAI 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 12 871 020,746 dinars contre 5 328 039,151 dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	100 908,000	0,630
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	101 240,000	0,632
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	366 035,200	2,286
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	548 676,000	3,426
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	507 380,000	3,168
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	913 284,000	5,703
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	411 904,000	2,572
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	266 300,000	275 084,000	1,718
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	101 752,000	0,635
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	226 123,470	1,412
UIB 2009/1	5000	99 811,300	101 831,462	0,636
<b>Total</b>		<b>4 654 841,300</b>	<b>4 771 554,132</b>	<b>29,794</b>

##### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	425 821,213	2,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	612 885,401	3,827
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 043 400,000	31,491
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 017 360,000	12,596
<b>Total</b>		<b>8 072 685,000</b>	<b>8 099 466,614</b>	<b>50,573</b>

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2021 au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1, 400,000.000</b>	<b>1, 400,000.000</b>
ACHAT 5000 BH BANK SUB 2021-2	20/09/2021	500,000.000	500,000.000
ACHAT 9000 BH BANK SUB 2021-2	23/09/2021	900,000.000	900,000.000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>7, 000,000.000</b>	<b>7, 000,000.000</b>
ACHAT OBLIGATION 50000 EMP NAT 2021	17/11/2021	5, 000,000.000	5, 000,000.000
ACHAT OBLIGATION 20000 EMP NAT 2021	17/11/2021	2, 000,000.000	2, 000,000.000
<b>TOTAL</b>		<b>8, 400,000.000</b>	<b>8, 400,000.000</b>

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2021 au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>904 480,000</b>	<b>904 480,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2021	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2021	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
<b>TOTAL</b>		<b>904 480,000</b>	<b>904 480,000</b>	<b>0,000</b>

#### 4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 335 886,107 dinars pour la période du 1 er Janvier 2021 au 31 décembre 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Revenus des obligations</b>		
-Intérêts	280 837,307	263 628,985
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	55 048,800	55 653,600
<b>TOTAL</b>	<b>335 886,107</b>	<b>319 282,585</b>

#### 4.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2021 à 3 800 699,324 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>2 470 008,181</b>	<b>2 506 874,695</b>	<b>15,653</b>
CDP 370J-28/11/2022 8,90%	AIL	8,90%	500 000,000	503 856,666	3,146
CDP 730J-23/11/2023 9,20%	AIL	9,20%	500 000,000	503 986,666	3,147
CDP 3 ANS -23/11/2024 9.30%	AIL	9,30%	500 000,000	504 030,000	3,147
CDP 180J-31/01/2022 7,79%	BTK	7,79%	970 008,181	995 001,363	6,213
<b>Placement à Terme</b>			<b>750 000,000</b>	<b>767 733,698</b>	<b>4,794</b>
PLT BTK 182 JS 750 MD 7.44% 07/02/2022	BTK	7,44%	750 000,000	767 733,698	4,794
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>3 220 008,181</b>	<b>3 274 608,393</b>	<b>20,447</b>

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2021	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	522 198,331	3,261
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 892,600	0,024
<b>Total des disponibilités</b>	<b>526 090,931</b>	<b>3,285</b>

#### 4.4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021** s'élèvent à **172 073,247** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du compte de dépôt	11 148,116	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	104 942,447	15 484,128
Revenus des Placements à terme	55 982,684	625,096
<b>TOTAL</b>	<b>172 073,247</b>	<b>32 020,386</b>

#### 4.5 Notes sur dettes sur avance de placement :

Pour faire face aux opérations de rachat effectuées le 27.12.2021, la société a racheté 80% de ses placements à terme pour un montant total de 600 000 dt.

#### 4.6 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2021** à **56 355,878** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>25 674,083</b>	<b>13 307,512</b>
Gestionnaire	22 004,301	9 637,774
Dépositaire	3 669,782	3 669,738
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>30 681,795</b>	<b>26 214,434</b>
Commissaire aux comptes	15 803,156	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	578,137	67,885
Conseil du Marché Financier	1 395,011	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	201,706
Publications diverses	3 231,039	3 298,249
Dividendes à payer	9 472,746	6 264,513
<b>TOTAL</b>	<b>56 355,878</b>	<b>39 521,946</b>

#### 4.7 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>55 142,854</b>	<b>41 685,025</b>
Commission de gestion	51 572,810	38 147,227
Commission de dépôt	3 570,044	3 537,798
<b>Autres Charges</b>	<b>30 240,732</b>	<b>29 800,768</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 559,986	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	9 630,623	7 123,556
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 274,478	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	5 550,920	4 868,862
Frais Bancaires	24,725	-16,268*
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
<b>TOTAL</b>	<b>85 383,586</b>	<b>71 485,793</b>

\* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

#### 4.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2021 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2020</b>	
Montant	<b>6 758 295,047</b>
Nombre de titres	67 320
Nombre d'actionnaires	493
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>16 025 050,838</b>
Régularisation des sommes non distribuables	16 055 987,904
Nombre de titres émis	-30 937,066
Nombre d'actionnaires nouveaux	159 742
	53
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-7 429 953,948</b>
Régularisation des sommes non distribuables	-7 443 114,624
Nombre de titres rachetés	13 160,676
Nombre d'actionnaires sortants	-74 052
	-39
<b>Capital au 31/12/2021</b>	
Montant	<b>15 345 224,451</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	15 371 168,327
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de Titres	-8 167,486
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	-17 776,390
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	153 010
	507

#### 4.9 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Résultats distribuables de l'exercice	422 575,768	279 817,178
Régularisations de l'exercice	247 541,824	-1 853,278
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>670 117,592</b>	<b>277 963,900</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74,509	33,250
<b>Sommes distribuables</b>	<b>670 192,101</b>	<b>277 997,150</b>

## 5. Autres informations :

### 5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Revenus des placements</b>	3,320	5,218	6,581	6,340	5,453
<b>Intérêts des mises en pension</b>	0,000	0,000	-0,514	0,000	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	-0,360	-0,619	-0,662	-0,707	-0,686
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>2,959</b>	<b>4,599</b>	<b>5,405</b>	<b>5,632</b>	<b>4,766</b>
<b>Autres produits</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	-0,198	-0,443	-0,428	-0,391	-0,759
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2,762</b>	<b>4,157</b>	<b>4,977</b>	<b>5,241</b>	<b>4,007</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	1,618	-0,028	-0,375	-0,816	-0,624
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,380</b>	<b>4,129</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>	<b>3,383</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,618	0,028	0,375	0,816	0,624
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<b>-0,053</b>	-0,122	-0,125	-0,001	-1,627
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<b>0,000</b>	0,000	0,000	-0,271	1,613
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,006	-0,011
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,053</b>	<b>-0,122</b>	<b>-0,125</b>	<b>-0,278</b>	<b>-0,025</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2,708</b>	<b>4,035</b>	<b>4,852</b>	<b>4,964</b>	<b>3,982</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de L'exercice</b>	<b>-0,053</b>	<b>-0,122</b>	<b>-0,125</b>	<b>-0,278</b>	<b>-0,025</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,048	0,001	0,061	0,051	0,004
<b>Sommes non distribuables de L'exercice</b>	<b>-0,101</b>	<b>-0,121</b>	<b>-0,064</b>	<b>-0,227</b>	<b>-0,021</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>4,129</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>	<b>3,384</b>	<b>3,643</b>
<b>VL</b>	<b>104,669</b>	<b>104,520</b>	<b>105,114</b>	<b>105,053</b>	<b>104,239</b>
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>					
	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-0,573%	0,587%	0,586%	0,572%	0,556%
Autres Charges / Actif net moyen	-0,314%	0,419%	0,379%	0,316%	0,615%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	4,388%	3,939%**	4,409%**	4,237%**	3,247%**
Actif net moyen*	9 630 572,366	7 104 057,801	7 371 790,713	9 936 042,329	14 197 187,963

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

\*\* Retraités pour le besoin de la comparaison

## **5.2 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## **5.3 Rémunération du dépositaire :**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## **5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2021 sont de 13 560 dinars TTC.

## **5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

## **5.6 Etat Impôts et Taxes :**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

## **5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

## **5.8 Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observations**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,271% de l'actif total au 31 Décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,729% de l'actif total au 31 Décembre 2021. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Le 27/12/2021, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit une avance sur compte à terme d'un montant de 600 000 dt. Cette souscription est non conforme à l'article 2 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières au terme duquel les ressources des sociétés d'investissement à capital variable sont constituées de leurs fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Tunis, le 11 mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANM**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2021**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

### **I. Conventions réglementées**

#### **1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### **1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021**

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2021 s'élèvent à 51 573 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2021 s'élèvent à 3 570 dinars.

### **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 11 mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANM**

# UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### **1- *Opinion :***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », tel qu'annexés au présent rapport et qui comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2- *Fondement de l'opinion :***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3- *Rapport de gestion :***

La responsabilité du rapport de gestion du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », incombe au Gestionnaire la Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA ». Notre opinion sur les états

financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4- Responsabilités du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers :**

La Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA » en tant que Gestionnaire du Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le FCP « UGFS ISLAMIC FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

#### **5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne.

### **2- Vérifications spécifiques :**

**2-1** Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent 80,10% de l'actif total au 31 décembre 2021, soit une proportion légèrement supérieure au seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**2-2** Par ailleurs, l'examen du rapport annuel du comité de contrôle charaïque, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, révèle le non respect aux normes charaïques des titres de deux sociétés

cotées en bourse et choisies parmi le portefeuille-titres du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », et ce comme suit :

- Pourcentage d'endettement du titre « OFFICE PLAST » s'élève à 33,89%, en dépassement du pourcentage fixé par le règlement intérieur du Fonds à 33% ;
- Pourcentage de liquidité du titre « CEREALIS » s'élève à 42,22%, en dépassement du pourcentage fixé par le règlement intérieur du Fonds à 33%.

Tunis, le 28 mars 2022

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

**MOHAMED KAREM SARSAR**

**BILAN**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4</b>	78 236,849	81 819,587
Actions et droits rattachés		78 236,849	81 819,587
Titres OPCVM		0,000	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5</b>	19 440,054	24 180,296
Placements monétaires		0,000	20 294,575
Disponibilités		19 440,054	3 885,721
<b>Créances d'exploitation</b>		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>97 676,903</b>	<b>105 999,883</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6</b>	3 876,695	2 092,572
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>7</b>	1 928,786	1 929,671
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 805,481</b>	<b>4 022,243</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>12</b>	139 412,589	143 356,533
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(41 378,893)	(29 391,069)
Sommes distribuables de l'exercice		(6 162,274)	(11 987,824)
<b>ACTIF NET</b>		<b>91 871,422</b>	<b>101 977,640</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>97 676,903</b>	<b>105 999,883</b>

## ETAT DE RESULTAT

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>8</b>	<u>3 277,550</u>	<u>1 317,480</u>
Dividendes		3 277,550	1 317,480
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>9</b>	<u>911,737</u>	<u>294,575</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>4 189,287</u>	<u>1 612,055</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>10</b>	(8 305,857)	(8 048,892)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>(4 116,570)</u>	<u>(6 436,837)</u>
<b>Autres charges</b>	<b>11</b>	(2 336,142)	(2 334,950)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>(6 452,712)</u>	<u>(8 771,787)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		290,438	(3 216,037)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>(6 162,274)</u>	<u>(11 987,824)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(290,438)	3 216,037
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 458,848	2 161,835
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 585,114	(881,790)
Frais de négociation de titres		(22,868)	(118,540)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>(3 431,618)</u>	<u>(7 610,282)</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 431,618)</b>	<b>(7 610,282)</b>
Résultat d'exploitation	(6 452,712)	(8 771,787)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 458,848	2 161,835
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 585,114	(881,790)
Frais de négociation de titres	(22,868)	(118,540)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(6 674,600)</b>	<b>33 081,000</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	0,000	50 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	(13 702,963)
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	(3 216,037)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(10 000,000)	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 034,962	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	290,438	0,000
- Droits de sortie	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(10 106,218)</b>	<b>25 470,718</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	101 977,640	76 506,922
En fin de l'exercice	91 871,422	101 977,640
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	1 500	1 000
En fin de l'exercice	1 400	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>65,622</b>	<b>67,985</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(3,48)%</b>	<b>(11,14)%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »**

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents**

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques.

Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 78.236,849 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>65.297,577</b>	<b>78.236,849</b>	<b>85,16%</b>
BEST LEASE	3.000	5.775,950	7.140,000	7,77%
DELICE HOLDING	600	8.483,817	8.964,000	9,76%
SAH	731	6.057,472	8.134,568	8,85%
OFFICEPLAST	3.659	8.355,212	6.293,480	6,85%
CEREALIS	959	4.604,451	8.631,959	9,40%
SIAME	1.876	4.121,806	8.042,412	8,75%
TPR	1.970	7.330,100	8.471,000	9,22%
ENNAKL	550	5.931,428	6.732,000	7,33%
TELNET HOLDING	980	8.018,828	8.114,400	8,83%
SOTIPAPIER	1.350	6.166,513	7.635,600	8,31%
DA SAH 2018	16	9,920	35,840	0,04%
DA OFFICE PLAST 2020	50	3,000	5,000	0,01%
DA OFFICE PLAST 2021	3.659	439,080	36,590	0,04%
<b>TOTAL</b>		<b>65.297,577</b>	<b>78.236,849</b>	<b>85,16%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>70.339</b>	<b>11.480</b>	<b>81.820</b>	
* <b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	2.759		2.759	
* <b><u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(7.801)		(7.801)	1.585
* <b><u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u></b>				
Actions cotées		1.459	1.459	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>65.297</b>	<b>12.939</b>	<b>78.237</b>	<b>1.585</b>

**Note 5 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 19.440,054 DT et se détaille ainsi:

<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2021</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>19.440,054</b>	<b>19.440,054</b>	<b>21,16%</b>
Banque	18.711,577	18.711,577	20,37%
Sommes à l'encaissement	728,477	728,477	0,79%
Sommes à régler	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>19.440,054</b>	<b>19.440,054</b>	<b>21,16%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>Au 31/12/2021</u></b>	<b><u>Au 31/12/2020</u></b>
Rémunération du gestionnaire	279,817	299,023
Rémunération du dépositaire	2.998,211	1.495,045
Commission clearing dépositaire	598,667	298,504
<b>Total</b>	<b><u>3.876,695</u></b>	<b><u>2.092,572</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>Au 31/12/2021</u></b>	<b><u>Au 31/12/2020</u></b>
Redevance CMF	7,713	8,593
Rémunération du CAC	1.921,073	1.921,078
Etat retenue à la source	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b><u>1.928,786</u></b>	<b><u>1.929,671</u></b>

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>Au 31/12/2021</u></b>	<b><u>Au 31/12/2020</u></b>
Revenus des actions	3.277,550	1.317,480
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b><u>3.277,550</u></b>	<b><u>1.317,480</u></b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
Revenus des placements monétaires	911,737	294,575
<b>Total</b>	<b>911,737</b>	<b>294,575</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	1.165,984	908,913
Rémunération du dépositaire	5.949,920	5.950,061
Commission clearing dépositaire	1.189,953	1.189,918
<b>Total</b>	<b>8.305,857</b>	<b>8.048,892</b>

**Note 11 : Autres charges**

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
Redevance CMF	97,987	76,339
Rémunération du CAC	1.920,995	1.921,083
Impôt & Taxe	75,000	105,000
Services bancaires et assimilés	242,160	232,528
<b>Total</b>	<b>2.336,142</b>	<b>2.334,950</b>

## Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2021, se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2020

Montant	143.356,533
Nombre de parts	1.500
Nombre de copropriétaires	3

### Souscriptions réalisées

Montant	0,000
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

### Rachats effectués

Montant	10.000,000
Nombre de parts rachetées	100
Nombre de copropriétaires sortants	1

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1.458,848
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1.585,114
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0,000
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	3.034,962
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation de titres	(22,868)

### Capital au 31/12/2021

Montant	139.412,589
Nombre de parts	1.400
Nombre de copropriétaires	2

## Note 13 : Autres informations

### 13.1. Données par part et ratios pertinents

	<u>Au 31 décembre</u>				
<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	2,992	1,075	2,385	2,648	2,495
Charges de gestion des placements	(5,933)	(5,366)	(8,040)	(8,101)	(5,114)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(2,940)</b>	<b>(4,291)</b>	<b>(5,655)</b>	<b>(5,453)</b>	<b>(2,619)</b>
Autres charges	(1,669)	(1,557)	(2,327)	(2,346)	(2,433)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(4,609)</b>	<b>(5,848)</b>	<b>(7,982)</b>	<b>(7,799)</b>	<b>(5,052)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,207	(2,144)	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(4,402)</b>	<b>(7,992)</b>	<b>(7,982)</b>	<b>(7,799)</b>	<b>(5,052)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,042	1,441	4,430	6,284	(1,501)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,132	(0,588)	3,116	(5,607)	0,884
Frais de négociation de titres	(0,016)	(0,079)	(0,035)	(0,065)	(0,045)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,158</b>	<b>0,774</b>	<b>7,512</b>	<b>0,612</b>	<b>(0,662)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(2,451)</b>	<b>(5,074)</b>	<b>(0,470)</b>	<b>(7,187)</b>	<b>(5,714)</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,158</b>	<b>0,774</b>	<b>7,512</b>	<b>0,612</b>	<b>(0,662)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,119)	(1,304)	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,039</b>	<b>(0,530)</b>	<b>7,512</b>	<b>0,612</b>	<b>(0,662)</b>
Valeur liquidative	65,622	67,985	76,506	76,976	84,164

### **Ratios de gestion des placements :**

	<u>Au 31 décembre</u>				
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	8,57%	9,02%	10,48%	10,06%	5,88%
Autres charges/actif net moyen	2,41%	2,62%	3,03%	2,91%	2,80%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	-6,66%	-10,41%	-10,40%	-9,68%	-5,81%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>96.925</b>	<b>84.242</b>	<b>76.742</b>	<b>80.570</b>	<b>87.021</b>

### **13.2. Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit:

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ».  
La rémunération du gestionnaire s'élève en TTC à 1.165,984 DT au titre de l'exercice 2021, contre 908,913 DT au cours de l'exercice 2020.  
Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre.  
Le prélèvement est effectué annuellement.  
Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2021, étant donné que le taux de rendement du fonds est négatif.
- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2.500 DT en HT pour les trois premières années et de 5.000 DT en HT pour le reste des années.  
La rémunération du dépositaire s'élève en TTC à 5.949,920 DT au titre de l'exercice 2021, contre 5.950,061 DT au cours de l'exercice 2020.  
Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année.  
Les commissions de clearing perçues en TTC par le dépositaire au cours de l'exercice 2021, s'élèvent à 1.189,953 DT contre 1.189,918 DT en 2020.
- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques.  
La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3.000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMICFUND ».  
Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2021.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

إلى السادة المساهمين في شركة الخليج المتحد للخدمات المالية - إفريقيا الشمالية

وإلى إدارة صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود والمعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 31/12/2021 لإبداء الرأي في مدى التزام إدارة الصندوق بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود والمعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتصرف في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط وتنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود والمعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

وقد أدت عمليات التدقيق إلى العثور على أسهم ضمن أصول الصندوق لا تتوافق مع أحكام الشريعة الإسلامية راجعة لشركتين بالمحافظة الاستثمارية وذلك بالاعتماد على القوائم المالية المتوفرة في 31 ديسمبر 2021 وهي كالتالي:

- شركة "OFFICE PLAST" حيث أن نسبة الدين التقليدي لهذه الشركة بلغت 33,89 % من مجموع الموجودات وهي تتجاوز بقليل النسبة القصوى المسموح بها شرعا والمحددة بـ: 33%.
- شركة "CEREALIS" حيث أن نسبة السيولة لهذه الشركة بلغت 42,22 % من مجموع الموجودات وهي تتجاوز النسبة القصوى المسموح بها شرعا والمحددة بـ: 33%.

وتوصي الهيئة بالمحافظة على الاستثمارات السابق ذكرها إلى حين إصدار القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2021.

في رأينا وباستثناء ما تمت الإشارة إليه آنفا، فإن صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي قد التزم خلال السنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2021 في إبرام العقود وتنفيذ المعاملات وفقا لمبادئ المالية الإسلامية وأحكامها.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية

السيد منير قراجة

السيد برهان النفاتي

السيد منير التليلي



**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2022**

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **191 268 934** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 717 323** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**BORHEN CHEBBI**

**BILAN DE LA SOCIETE  
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  
arrêté au 31/03/2022  
(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>3-1</b>	<b>146 939 593</b>	<b>86 990 036</b>	<b>146 702 990</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		8 203 033	9 089 384	8 082 630
b - Obligations et Valeurs assimilées		138 736 560	77 900 653	138 620 359
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>44 320 509</b>	<b>127 137 314</b>	<b>50 354 914</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	16 876 089	48 232 688	37 009 617
b – Disponibilités	<b>3-5</b>	27 444 420	78 904 626	13 345 297
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	8 832	151 524	8 832
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>191 268 934</b>	<b>214 278 874</b>	<b>197 066 736</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	134 286	136 991	148 226
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	253 937	256 251	274 339
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>388 223</b>	<b>393 242</b>	<b>422 565</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	179 097 838	200 497 183	186 807 674
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>11 782 873</b>	<b>13 388 450</b>	<b>9 836 497</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		9 419 543	10 862 135	1 188
b - Sommes distribuables de la période		2 363 330	2 526 315	9 835 308
<b>ACTIF NET</b>		<b>190 880 711</b>	<b>213 885 633</b>	<b>196 644 171</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>191 268 934</b>	<b>214 278 874</b>	<b>197 066 736</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE  
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Mars 2022  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>2 237 770</b>	<b>1 375 792</b>	<b>6 993 596</b>
a - Dividendes		-	-	285 386
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 237 770	1 375 792	6 708 210
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>739 954</b>	<b>1 391 927</b>	<b>5 359 365</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 977 724</b>	<b>2 767 718</b>	<b>12 352 961</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-11</b>	<b>-411 602</b>	<b>-397 931</b>	<b>-1 715 827</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 566 122</b>	<b>2 369 787</b>	<b>10 637 134</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-12</b>	<b>-68 825</b>	<b>-67 811</b>	<b>-299 792</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 497 297</b>	<b>2 301 976</b>	<b>10 337 342</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-133 966</b>	<b>224 339</b>	<b>-502 034</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 363 330</b>	<b>2 526 315</b>	<b>9 835 308</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>133 966</b>	<b>-224 339</b>	<b>502 034</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		192 794	158 897	442 337
* +/- values réalisées sur cession des titres		27 232	50 177	180 357
* Frais de négociation de titres		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 717 323</b>	<b>2 511 050</b>	<b>10 960 036</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET DE LA SOCIETE  
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Mars 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2022 au</i> <i>31/03/2022</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2021 au</i> <i>31/03/2021</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2021 au</i> <i>31/12/2021</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>2 717 323</b>	<b>2 511 050</b>	<b>10 960 036</b>
a - Résultat d'exploitation	2 497 297	2 301 976	10 337 342
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	192 794	158 897	442 337
c - +/- values réalisées sur cession de titres	27 232	50 177	180 357
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 617 910</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b>-8 480 783</b>	<b>1 254 626</b>	<b>-17 817 911</b>
<b>a – Souscriptions</b>	<b>90 999 672</b>	<b>136 087 719</b>	<b>517 262 661</b>
* Capital	85 878 662	128 155 112	494 715 722
* Régularisation des sommes non distrib.	47 685	82 965	657 405
* Régularisations des sommes distrib.	5 073 325	7 849 642	21 889 534
<b>b – Rachats</b>	<b>-99 480 454</b>	<b>-134 833 092</b>	<b>-535 080 571</b>
* Capital	-93 797 149	-127 198 179	-507 782 630
* Régularisation des sommes non distrib.	-59 060	-61 513	-715 240
- Régularisation des sommes distrib.	-5 624 245	-7 573 401	-26 582 701
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-5 763 460</b>	<b>3 765 677</b>	<b>-13 475 785</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de la période	196 644 171	210 119 956	210 119 956
b - En fin de la période	190 880 711	213 885 633	196 644 171
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	1 871 122	2 002 401	2 002 401
b - En fin de période	1 791 808	2 012 015	1 871 122
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,530</b>	<b>106,304</b>	<b>105,094</b>
<b>AN 6 - Taux de Rendement de la période</b>	<b>5,54%</b>	<b>1,31%</b>	<b>5,30%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une

courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.4 Traitement des opérations de pension livrée**

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

#### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 146 939 593 Dinars contre 86 990 036 Dinars au 31/03/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2022 <sup>(*)</sup>	31/03/2021	31/12/2021
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>139 213 241</b>	<b>83 143 414</b>	<b>140 763 241</b>
- Obligations et valeurs assimilées	131 518 849	74 361 934	133 068 849
- Titres OPCVM obligataires	7 694 392	8 781 480	7 694 392
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 150 546</b>	<b>674 312</b>	<b>957 753</b>
-Obligations et valeurs assimilées	641 905	366 408	569 515
- Titres OPCVM obligataires	508 641	307 904	388 238
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</b>	<b>6 575 806</b>	<b>3 172 310</b>	<b>4 981 996</b>
<b>Total</b>	<b>146 939 593</b>	<b>86 990 036</b>	<b>146 702 990</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

### **3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres**

Les revenus de portefeuille titres totalisent 2 237 770 Dinars pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre un montant de 1 375 792 Dinars pour la même période en 2021 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Revenus des Obligations	1 739 970	1 277 057	5 226 433
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	497 800	98 735	1 481 777
- Revenus des titres OPCVM	0	0	285 386
<b>Total</b>	<b>2 237 770</b>	<b>1 375 792</b>	<b>6 993 596</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 16 876 089 Dinars contre un solde de 48 232 688 Dinars au 31/03/2021 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022<sup>(*)</sup></b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Certificats de dépôts	2 464 395	30 284 790	15 279 251
Intérêts courus sur certificats de dépôts	25 984	168 892	48 822
Bons de Trésor à court Terme	5 310 315	-	-
Intérêts courus sur Bon de Trésor à court Terme	31 720	-	-
Créances sur opérations de pension livrée	8 999 876	17 501 481	21 504 485
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	43 799	277 525	177 059
<b>TOTAL</b>	<b>16 876 089</b>	<b>48 232 688</b>	<b>37 009 617</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 739 954 Dinars pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre 1 391 927 Dinars pour la même période en 2021 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Intérêts du compte courant	206 809	523 758	2 100 537
- Intérêts des Certificats de Dépôt	197 912	404 147	1 393 143
-Intérêts des prises en pension	303 513	72 360	1 448 246
-Intérêts des bons de trésor à court terme	31 720	391 662	417 439
<b>Total</b>	<b>739 954</b>	<b>1 391 927</b>	<b>5 359 365</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 27 444 420 Dinars contre 78 904 626 Dinars au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Avoirs en banque	1 481 013	77 159 521	20 038 694
- Sommes à l'encaissement	35 186 089	22 427 323	14 590 150
- Sommes à régler	-9 430 402	-21 208 637	-21 727 256
- Intérêts courus/Cpte courant	207 720	526 419	443 708
<b>Total</b>	<b>27 444 420</b>	<b>78 904 626</b>	<b>13 345 297</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 8 832 Dinars contre un solde de 151 524 Dinars au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Retenue à la source sur BTA	8 832	151 524	8 832
<b>Total</b>	<b>8 832</b>	<b>151 524</b>	<b>8 832</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
- Montant	186 807 674
- Nombre de titres	1 871 122
- Nombre d'actionnaires	<b>1 491</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	85 878 662
- Nombre de titres	860 187
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>133</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-93 856 209
- Nombre de titres	939 501
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>206</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	192 794
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	27 232
- Régularisation sommes capitalisables	-
<b>Capital au 31/03/2022</b>	
- Montant	179 097 838
- Nombre de titres	1 791 808
- Nombre d'actionnaires	<b>1418</b>

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 363 330	2 526 315	9 835 308
Sommes distribuables des exercices antérieurs	9 419 543	10 862 135	1 188
<b>Total</b>	<b>11 782 873</b>	<b>13 388 450</b>	<b>9 836 497</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 134 286 Dinars contre un solde de 136 991 Dinars au 31/03/2021, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Gestionnaire	114 026	116 344	125 974
- Dépositaire	20 260	20 647	22 252
<b>Total</b>	<b>134 286</b>	<b>136 991</b>	<b>148 226</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 253 937 Dinars au 31/03/2022 contre un solde de 256 251 Dinars au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Honoraires à payer (CAC)	2 311	-1 449	23 035
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	16 275	16 599	17 948
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	18 920	9 682	14 489
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	15 942	30 930	18 378
<b>TOTAL</b>	<b>253 937</b>	<b>256 251</b>	<b>274 339</b>

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 411 602 Dinars pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre 397 931 Dinars pour la même période en 2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Rémunération du gestionnaire	352 802	341 084	1 470 709
- Rémunération du dépositaire	58 800	56 847	245 118
<b>Total</b>	<b>411 602</b>	<b>397 931</b>	<b>1 715 827</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 68 825 Dinars pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre 67 811 Dinars pour la même période en 2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
- Honoraires (CAC) et frais AGO	12 329	13 313	62 500
- Redevance CMF	49 412	47 770	205 981
-Autres charges/ Services bancaires	210	205	340
- TCL	6 874	6 523	30 970
<b>Total</b>	<b>68 825</b>	<b>67 811</b>	<b>299 791</b>

#### **4 - AUTRES INFORMATIONS**

##### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Gestion » au titre du premier trimestre de l'année 2022 s'élève à 352 602 Dinars TTC.

##### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2022 s'élève à 58 800 Dinars TTC.

**Attijari Obligataire SICAV**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01**  
**paru au JORT N° : 59 du 24/07/01**

#### **Annexe I**

**Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2022**

<b>Désignation Du Titre</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31-03-2022</b>	<b>% Actif</b>
<b>Obligations</b>		<b>94 697 100,000</b>	<b>99 827 470,400</b>	<b>52,19%</b>
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	399 200,000	407 926,402	0,21%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	400 000,000	421 798,575	0,22%
AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	2 400 000,000	2 422 261,479	1,27%
ATL 2019-1 CATA TF	20 000	1 200 000,000	1 235 391,123	0,65%
ATL 2020-1	20 000	1 600 000,000	1 659 237,698	0,87%
ATL 2021-1	23 000	2 300 000,000	2 338 534,137	1,22%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	400 000,000	419 787,398	0,22%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	400 000,000	423 523,946	0,22%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	61 600,000	65 222,688	0,03%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	400 000,000	401 995,836	0,21%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 285 347,946	0,67%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	1 538 400,000	1 647 816,066	0,86%
ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	4 800 000,000	4 932 637,808	2,58%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	400 000,000	420 111,781	0,22%
BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	1 200 000,000	1 223 434,521	0,64%
CIL 2017/1	5 000	100 000,000	104 614,137	0,05%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	200 000,000	208 819,507	0,11%
HL 2015-01	5 000	100 000,000	105 781,041	0,06%
STB 2008/2	8 000	150 000,000	150 897,534	0,08%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 429 333,334	1,27%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 429 333,334	1,27%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000,000	1 214 666,666	0,64%
TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	1 250 000,000	1 343 279,452	0,70%

UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	375 000,000	386 288,219	0,20%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	400 000,000	420 218,455	0,22%
AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	3 000 000,000	3 197 678,466	1,67%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	798 900,000	825 371,256	0,43%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	300 000,000	300 927,502	0,16%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	24 000,000	25 303,904	0,01%
BH 2009	50 000	1 150 000,000	1 166 164,841	0,61%
BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	4 000 000,000	4 131 523,507	2,16%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	400 000,000	425 178,827	0,22%
EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000,000	5 210 235,617	2,72%
EMP NAT 2021 T3 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 130 154,794	2,68%
EMP NAT T1 2021 CAT B	480 000	48 000 000,000	50 536 714,521	26,42%
EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	750 000,000	779 958,082	0,41%
<b>BTA</b>		<b>36 821 748,850</b>	<b>38 909 089,894</b>	<b>20,34%</b>
BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 795 310,000	2 826 611,268	1,48%
BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880,000	391 019,185	0,20%
BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760,000	6 559 940,127	3,43%
BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282,000	44 906,955	0,02%
BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880,000	7 783 872,141	4,07%
BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 378,510	2 024 228,388	1,06%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390,000	1 121 427,547	0,59%
BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 808,500	4 415 349,254	2,31%
BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900,000	5 175 150,411	2,71%
BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 659,840	5 942 252,726	3,11%
BTA6.9% MAI2022	2 500	2 512 500,000	2 624 331,892	1,37%
<b>BTC</b>		<b>5 310 314,685</b>	<b>5 342 034,965</b>	<b>2,79%</b>
BTC 52 SEMAINES 24/05/2022	5 400	5 310 314,685	5 342 034,965	2,79%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>7 694 391,931</b>	<b>8 203 032,757</b>	<b>4,29%</b>
AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082,160	501 104,114	0,26%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 058,562	318 154,278	0,17%
FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 186,660	4 364 246,030	2,28%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	545 278,848	0,29%
TUNISO EMIRATIE SICAV	22 749	2 363 491,187	2 474 249,487	1,29%
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>2 464 395,335</b>	<b>2 490 379,831</b>	<b>1,30%</b>
CD25/01/22_90J_2.5MD_7.25%_ATTIJARIBANK	1	2 464 395,335	2 490 379,831	1,30%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>8 999 875,068</b>	<b>9 043 674,460</b>	<b>4,73%</b>
PPL_AB_08/03/2022_30j_7.30%_9MD_B1130	8788	8 999 875,068	9 043 674,460	4,73%
<b>Total Portefeuille Titres,Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>150 677 511,184</b>	<b>158 473 647,342</b>	<b>82,85%</b>

# SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 174.793.882 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022 de 1.962.815 dinars.

### ***Responsabilité de la Direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

### ***Etendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société a légèrement dépassé les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 10,04% de l'actif.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,06% de l'actif net, légèrement en deçà du ratios réglementaire 5 %.

En outre, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 26 Avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Samir Labidi**

<b>BILAN</b>				
<b>Au 31 mars 2022</b>				
<b>(Unité : TND)</b>				
	<b>Note</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>4-1</b>	<b>135 493 708</b>	<b>101 611 531</b>	<b>121 386 826</b>
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	8 839 964	7 132 106	-
b - Obligations	4-1-2	103 224 563	53 749 707	92 714 313
c – BTA	4-1-3	23 429 181	40 729 718	28 672 513
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>39 298 647</b>	<b>69 559 973</b>	<b>28 169 435</b>
a - Placement monétaires	4-2-1	8 183 296	45 390 494	8 130 496
b – Disponibilités	4-2-2	31 115 351	24 169 479	20 038 939
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-3</b>	<b>1 527</b>	<b>209 716</b>	<b>15 962</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>174 793 882</b>	<b>171 381 220</b>	<b>149 572 223</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-4-1	180 509	135 462	203 894
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-4-2	47 215	33 926	31 820
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4-4</b>	<b>227 724</b>	<b>169 388</b>	<b>235 714</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>162 859 978</b>	<b>159 514 681</b>	<b>140 878 712</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>11 706 180</b>	<b>11 697 151</b>	<b>8 457 797</b>
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		9 743 365	9 512 948	(2 709)
b – Résultat distribuable de la période		2 244 671	2 053 472	9 939 199
c - Régul résultat distribuables de la période		(281 856)	130 731	(1 478 693)
<b>ACTIF NET</b>		<b>174 566 158</b>	<b>171 211 832</b>	<b>149 336 509</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>174 793 882</b>	<b>171 381 220</b>	<b>149 572 223</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022

(Unité : TND)

		Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>2 021 687</b>	<b>1 098 515</b>	<b>7 437 694</b>
a - Dividendes		-	-	874 582
b - Revenus des obligations		1 681 639	784 450	4 777 454
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		340 048	314 065	1 785 658
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>543 238</b>	<b>1 217 079</b>	<b>3 729 116</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 564 925</b>	<b>2 315 594</b>	<b>11 166 810</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>(273 737)</b>	<b>(216 831)</b>	<b>(1 022 392)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 291 188</b>	<b>2 098 763</b>	<b>10 144 418</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>(46 517)</b>	<b>(45 291)</b>	<b>(205 219)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 244 671</b>	<b>2 053 472</b>	<b>9 939 199</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<b>5-5</b>	<b>(281 856)</b>	<b>130 731</b>	<b>(1 478 693)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 962 815</b>	<b>2 184 203</b>	<b>8 460 506</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>281 856</b>	<b>(130 731)</b>	<b>1 478 693</b>
		-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		201 432	141 264	271 981
* +/- values réalisées sur cession des titres		55 345	10 966	(229 477)
* Frais de négociation de titres		(10 209)	(17 745)	(55 877)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>2 491 239</b>	<b>2 187 957</b>	<b>9 925 826</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022

(Unité : TND)

	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>2 491 239</b>	<b>2 187 957</b>	<b>9 925 826</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	2 244 671	2 053 472	9 939 199
<b>b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres</b>	201 432	141 264	271 981
<b>c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres</b>	55 345	10 966	(229 477)
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	(10 209)	(17 745)	(55 877)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	-
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>			
<b>a – Souscriptions</b>	<b>46 195 885</b>	<b>44 743 179</b>	<b>130 749 174</b>
* Capital	43 380 225	41 966 654	122 505 191
* Régularisation des sommes non distrib.	399 661	18 816	4 981 722
* Régularisations des sommes distrib.	2 415 999	2 757 709	3 262 261
<b>b – Rachats</b>	<b>(23 457 477)</b>	<b>(24 467 000)</b>	<b>(140 086 187)</b>
* Capital	(21 966 909)	(22 963 326)	(131 255 578)
* Régularisation des sommes non distrib.	(78 280)	(11 002)	(4 086 946)
* Régularisations des sommes distrib.	(1 412 288)	(1 492 672)	(4 743 663)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>25 229 647</b>	<b>22 464 136</b>	<b>588 813</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
<b>a - En début de période</b>	149 336 509	148 747 695	148 747 695
<b>b - En fin de période</b>	174 566 158	171 211 832	149 336 509
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
<b>a - En début de période</b>	1 161 707	1 226 675	1 226 675
<b>b - En fin de période</b>	1 338 284	1 392 743	1 161 707
<b>Valeur liquidative début de période (en dinar)</b>	<b>128,549</b>	<b>121,261</b>	<b>121,261</b>
<b>Valeur liquidative fin de période (en dinar)</b>	<b>130,440</b>	<b>122,931</b>	<b>128,549</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>1,47%</b>	<b>1,38%</b>	<b>6,01%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **31/03/2021**

(Unité Dinars Tunisiens)

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

*SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.*

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

*Les états financiers arrêtés au **31 mars 2022**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.*

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

*Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :*

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

*Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.*

*Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.*

*Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.*

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.*

#### **3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

*Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :*

*À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;*

*Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;*

*À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.*

*Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.*

*En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.*

*Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :*

*Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*

*À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

*Au 31 mars 2022, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022.*

*Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.*

### **3- 4 Cession des placements**

*La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non*

*distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.*

### **3-5 Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

*Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».*

*La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».*

*Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.*

*Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.*

*Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».*

- *Titres reçus en Pension*

*Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».*

*Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».*

### **3- 6 Unité monétaire**

*Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.*

## NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

### 4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 135 493 708 dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif	% Actif net
<b>Obligations</b>		<b>100 040 313</b>	<b>103 224 563</b>	<b>59,06%</b>	<b>59,13%</b>
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 038 734	2,31%	2,31%
AMENBANK 2017 SUB A	2 000	40 000	42 174	0,02%	0,02%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 065 700	0,61%	0,61%
ATB 2007/1 D	50 000	2 215 899	2 339 190	1,34%	1,34%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 101 136	2 107 248	1,21%	1,21%
ATL 2015-1 C	3 000	60 000	62 694	0,04%	0,04%
ATL 2015-2 C	40 000	800 576	805 196	0,46%	0,46%
ATL 2016-1 C	2 000	80 000	83 764	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 B	5 000	100 000	100 547	0,06%	0,06%
ATL 2017-1 C	2 000	80 000	80 219	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	100 000	100 486	0,06%	0,06%
ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 032 403	1,16%	1,16%
ATL SUB 2017	8 000	480 000	493 797	0,28%	0,28%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	300 000	317 394	0,18%	0,18%
ATTIJARI LEASING 2016-1 B	5 000	200 000	208 493	0,12%	0,12%
BH F SUB 2019-1 C	15 000	1 200 000	1 201 355	0,69%	0,69%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 062 368	0,61%	0,61%
BH SUB 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	0,30%	0,30%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	423 290	0,24%	0,24%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 503 912	2,00%	2,01%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 021	1,18%	1,18%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 200 000	1 201 164	0,69%	0,69%
BH 2009 B	8 000	174 800	176 724	0,10%	0,10%
BNA 2009 SUB	10 000	191 416	199 874	0,11%	0,11%
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	100 000	105 012	0,06%	0,06%
BNA SUB-2018/1 A V	35 000	1 400 000	1 458 974	0,83%	0,84%
BNA SUB 2018-1 B	20 000	1 600 000	1 669 453	0,96%	0,96%
BTE 2019-1 A	5 000	300 000	305 786	0,17%	0,18%
CIL 2018/1 F	7 500	300 000	305 088	0,17%	0,17%
EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 315 932	3,61%	3,62%
EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 639 044	7,23%	7,24%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif	% Actif net
EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 251 125	3,58%	3,58%
EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,96%	5,97%
EPT NAT 3 2021 AF	23 091	221 080	226 979	0,13%	0,13%
EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 549	0,00%	0,00%
EPT NAT 3 2021 BF	26 651	2 657 532	2 726 465	1,56%	1,56%
EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 025 929	5,74%	5,74%
HL 2016-2 B	43 000	1 719 640	1 756 040	1,00%	1,01%
HL 2017-03 B	27 500	1 650 000	1 669 095	0,95%	0,96%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,46%	0,46%
HL 2020-02	20 000	1 600 000	1 651 298	0,94%	0,95%
TLF 2021-1 FIXE	8 600	860 000	923 993	0,53%	0,53%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 168 285	1,24%	1,24%
STB SUB 2019-1 C	41 800	4 189 000	4 311 949	2,47%	2,47%
STB SUB 2021-1 D	60 000	6 000 000	6 072 546	3,47%	3,48%
TL 2018-1 B	10 000	800 000	847 160	0,48%	0,49%
TL SUB 2018 B	10 000	800 000	814 080	0,47%	0,47%
TLF 2019-1 B	13 000	1 300 000	1 392 010	0,80%	0,80%
TLF SUB 2021	7 000	700 000	723 155	0,41%	0,41%
TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 004 419	0,57%	0,58%
UIB SUB 2016 B	40 000	1 597 600	1 619 693	0,93%	0,93%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	714 280	761 466	0,44%	0,44%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>22 870 920</b>	<b>23 429 181</b>	<b>13,40%</b>	<b>13,42%</b>
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 855 847	1,63%	1,64%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 590 659	0,91%	0,91%
BTA 11 AOÛT 2022	400	391 880	409 305	0,23%	0,23%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 573 370	10,63%	10,64%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>8 724 795</b>	<b>8 839 964</b>	<b>5,06%</b>	<b>5,06%</b>
SICAV L'EPARGNANT	49 884	5 224 550	5 292 093	2,99%	3,03%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 547 871	2,03%	2,03%
<b>Total du portefeuille-titres.</b>		<b>131 636 028</b>	<b>135 493 708</b>	<b>77,52%</b>	<b>77,62%</b>

#### 4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Actions SICAV	8 724 795	7 032 806	-
Différence d'estimation sur actions SICAV	115 169	99 300	-
<b>Total</b>	<b>8 839 964</b>	<b>7 132 106</b>	<b>-</b>

#### 4-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Obligations Coût d'entrée	100 040 313	52 266 737	89 410 587
Intérêts courus à l'achat/obligations	6 107	336 358	58 061
Intérêts courus	3 173 724	1 140 447	3 241 036
Intérêts intercalaires courus	4 419	6 165	4 629
<b>Total</b>	<b>103 224 563</b>	<b>53 749 707</b>	<b>92 714 313</b>

#### 4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	22 870 920	39 808 248	27 439 220
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	571 883	5 786
Intérêts courus	233 569	305 700	989 078
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	309 572	40 324	233 674
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	15 120	3563	4 755
<b>Total</b>	<b>23 429 181</b>	<b>40 729 718</b>	<b>28 672 513</b>

#### 4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

##### 4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 8 183 296 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif
<b>Certificats de dépôts AIL</b>			
Certificat de dépôt au 23/05/2022 (taux 8,8% 370 jours)	3 000 000	3 185 973	1,82%
<b>Certificats de dépôts STB</b>			
Certificat de dépôt au 02/04/22 (taux 8,05% 10 jours)	4 991 076	4 997 323	2,86%
<b>Total</b>	<b>7 991 076</b>	<b>8 183 296</b>	<b>4,69%</b>

##### 4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 31 115 351 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Avoir en banque	21 000 436	2 765 358	9 976 620
Comptes à terme STB	10 114 915	21 404 121	10 062 319
<b>Total</b>	<b>31 115 351</b>	<b>24 169 479</b>	<b>20 038 939</b>

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% actif
Compte à terme au 16/10/22 (taux 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 052 164	1,17%
Compte à terme au 26/10/22 (taux 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 052 164	1,17%
Compte à terme au 19/06/22 (taux 8,05% 91 jours)	6 000 000	6 010 587	3,44%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 114 915</b>	<b>5,79%</b>

#### **4- 3 : Créances d'exploitation**

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA	-	142 971	1 447
Autres opérateurs Débiteurs	-	-	-
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	1 527	66 745	14 515
<b>Total</b>	<b>1 527</b>	<b>209 716</b>	<b>15 962</b>

#### **4- 4 Note sur les passifs :**

##### **4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs**

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Gestionnaire	74 130	55 447	70 618
Commission réseau	74 552	50 205	67 638
Commission dépositaire	31 827	29 810	65 638
<b>Total</b>	<b>180 509</b>	<b>135 462</b>	<b>203 894</b>

##### **4- 4 -2 Autres Créditeurs divers**

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 47 215 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
CMF	15 233	14 293	14 529
ETAT	31 982	19 633	17 291
<b>Total</b>	<b>47 215</b>	<b>33 926</b>	<b>31 820</b>

#### **4- 5 : Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 se détaillent ainsi :

Libellé	2022	2021
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Montant	<b>140 878 712</b>	<b>140 369 054</b>
Nombre d'actions	1 161 707	1 226 675
Nombre d'actionnaires	1 204	1 015
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	43 380 225	41 966 654
Nombre d'actions émises	357 719	366 742
Nombre d'actionnaires entrants	241	149
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	21 966 908	22 963 326
Nombre d'actions rachetées	181 142	200 674
Nombre d'actionnaires sortants	56	51
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	201 432	141 264
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	55 345	10 966
Frais de négociation de titres	(10 209)	(17 745)
Résultat capitalisé		
Régularisation des sommes non distribuables	321 381	7 814
<b>Capital au 31 mars</b>		
Montant	<b>162 859 978</b>	<b>159 514 681</b>
Nombre d'actions	<b>1 338 284</b>	<b>1 392 743</b>
Nombre d'actionnaires	<b>1 389</b>	<b>1 113</b>

#### **4- 6 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/03/2022 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	8 457 798	1 285 567	9 743 365
Sommes distribuables exercice en cours	2 244 671	(281 856)	1 962 815
<b>Total</b>	<b>10 702 469</b>	<b>1 003 711</b>	<b>11 706 180</b>

## 5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 2 021 687 DT pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenues des titres OPCVM	-	-	874 582
Intérêts des obligations	1 681 639	784 450	4 777 454
Revenus des Emprunts d'Etat	340 048	314 065	1 785 658
<b>Total</b>	<b>2 021 687</b>	<b>1 098 515</b>	<b>7 437 694</b>

### 5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 un montant de 543 238 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôts	381 980	511 050	1 744 635
Intérêts sur billets de trésorerie	-	59 624	133 823
Intérêts sur bons du trésor à court terme	-	167 427	191 158
Intérêts des comptes à terme	148 710	291 700	564 734
Intérêts des comptes de dépôt	12 548	2 911	40 968
Revenus des prises en pension	-	184 367	1 053 798
<b>Total</b>	<b>543 238</b>	<b>1 217 079</b>	<b>3 729 116</b>

### **5- 3 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2022 au 31-03-2022 à 273 737 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	210 567	157 695	767 338
Rémunération réseau	31 585	29 568	127 527
Rémunération du dépositaire	31 585	29 568	127 527
<b>Total</b>	<b>273 737</b>	<b>216 831</b>	<b>1 022 392</b>

### **5- 4 : Autres Charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 à 46 517 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevances CMF	42 113	39 424	170 036
Impôt et taxes	4 402	5 863	34 999
Autres charges	2	4	184
<b>Total</b>	<b>46 517</b>	<b>45 291</b>	<b>205 219</b>

### **5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 à un solde créditeur de 281 856 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	(188 371)	252 726	3 266 273
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(93 485)	(121 995)	(4 744 966)
<b>Total</b>	<b>(281 856)</b>	<b>130 731</b>	<b>(1 478 693)</b>

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

*La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.*

*En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.*

*La rémunération de « STB finance » au 31-03-2022 s'élève à 210 567 dinars.*

### **6- 2 Rémunération du dépositaire**

*La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.*

*En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-03-2022 s'élève à 31 585 dinars.*

### **6- 3 Rémunération du distributeur**

*Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.*

*En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-03-2022 s'élève à 31 585 dinars.*

## **SICAV TRESOR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022**

#### **Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 147 305 526 dinars, un actif net de 147 053 004 dinars et un bénéfice de la période de 1 857 614 dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 29 avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

Bessem JEDDOU

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>116 352 420</b>	<b>80 493 253</b>	<b>111 178 638</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		15 061 890	20 095 619	15 826 185
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		96 018 282	52 991 088	94 672 706
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		5 272 248	7 406 546	679 747
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>30 953 105</b>	<b>78 960 616</b>	<b>28 706 205</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		21 505 066	78 960 445	25 997 242
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		9 448 040	170	2 708 963
<b>AC3</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>147 305 526</b>	<b>159 453 868</b>	<b>139 884 842</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>184 277</b>	<b>67 812</b>	<b>150 255</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>68 245</b>	<b>69 605</b>	<b>45 189</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>252 522</b>	<b>137 417</b>	<b>195 444</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>147 053 004</b>	<b>159 316 451</b>	<b>139 689 398</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>138 409 823</b>	<b>150 207 375</b>	<b>133 045 921</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>8 643 181</b>	<b>9 109 076</b>	<b>6 643 477</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		6 907 127	0	803
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 772 054	1 763 536	7 403 420
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-36 000	-4 244	- 760 746
<b>CP2-D</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	7 198 778	0
<b>CP2-E</b>	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	151 006	0
<b>ACTIF NET</b>			<b>147 053 004</b>	<b>159 316 451</b>	<b>139 689 398</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>147 305 526</b>	<b>159 453 868</b>	<b>139 884 842</b>

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	DU	DU	31/12/2021
			01/01/2022	01/01/2021	
			AU	AU	
			31/03/2022	31/03/2021	
			Montants en	Montants en	Montants
			Dinars	Dinars	en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>1 543 702</b>	<b>885 152</b>	<b>4 623 648</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		218 449	275 744	1 026 062
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 325 253	609 408	3 340 038
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	0	257 548
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>463 522</b>	<b>1 127 718</b>	<b>3 765 708</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	230 989	483 335
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		257 265	623 920	1 603 155
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		55 934	226 816 (*)	871 334
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		150 323	45 993	807 885
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>2 007 224</b>	<b>2 012 870</b>	<b>8 389 356</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-183 968</b>	<b>-195 720</b>	<b>- 772 256</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>1 823 256</b>	<b>1 817 150</b>	<b>7 617 101</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-51 202</b>	<b>-53 613</b>	<b>- 213 680</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 772 054</b>	<b>1 763 536</b>	<b>7 403 420</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-36 000</b>	<b>-4 244</b>	<b>- 760 746</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>1 736 054</b>	<b>1 759 292</b>	<b>6 642 674</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		36 000	4 244	760 746
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		85 087	735 555	2 926
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		472	14 061	182 897
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>1 857 614</b>	<b>2 513 153</b>	<b>7 589 243</b>

(\*) Un montant de 45 993 Dinars a été reclassé en « REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES » pour des besoins de comparabilité.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-03-2022**

DESIGNATION		DU 01/01/2022 AU 31/03/2022	DU 01/01/2021 AU 31/03/2021	31/12/2021
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>1 857 614</b>	<b>2 513 153</b>	<b>7 589 243</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 772 054	1 763 536	7 403 420
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	85 087	735 555	2 926
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	472	14 062	182 897
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 7 516 643</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>5 505 992</b>	<b>2 584 383</b>	<b>- 14 602 117</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>53 546 586</b>	<b>26 586 136</b>	<b>112 957 237</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	51 477 700	26 217 900	109 651 500
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-708 047	-1 038 498	-1 555 674
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2 534 567	1 264 120	2 539 461
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	242 365	142 613	2 321 949
	<b>RACHATS</b>	<b>-48 040 594</b>	<b>-24 001 753</b>	<b>-127 559 353</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-46 122 900	-23 086 100	-124 023 700
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	631 589	344 319	1 767 836
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2 270 917	-1 113 115	-2 220 794
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-278 366	-146 857	-3 082 695
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>7 363 605</b>	<b>5 097 536</b>	<b>-14 529 517</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	139 689 398	154 218 915	154 218 915
AN4-B	FIN DE PERIODE	147 053 004	159 316 451	139 689 398
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 349 307	1 493 029	1 493 029
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 402 855	1 524 347	1 349 307
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A-	DEBUT DE PERIODE	103,527	103,292	103,292
B-	FIN DE PERIODE	104,824	104,515	103,527
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,25%</b>	<b>1,18%</b>	<b>4,89%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

PERIODE DU 01.01.2022 AU 31.03.2022

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.03.2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **3-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2022, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2022	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>		<b>14 562 280</b>	<b>15 061 890</b>	<b>10,24%</b>
ATB 2007/1 D	1 000	43 636	46 110	0,03%
ATB SUB 2009 L B1/TF	5 000	150 000	155 922	0,11%
STB 2008/1 CD	50 000	2 400 000	2 539 260	1,73%
STB 2008/2	200	3 956	3 978	0,00%
AMEN BANK SUB.2009 B	30 000	598 800	615 847	0,42%
BTK 2009 CAT.C	40 000	798 424	802 617	0,55%
AB SUBORDONNE 08 B	10 000	350 000	366 915	0,25%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	10 000	200 000	211 762	0,14%
UIB 2009/1 TR B	40 000	798 400	823 281	0,56%
AMEN BANK SUB 2010	10 000	266 300	275 124	0,19%
BNA SUBORDONNE 2009	10 000	199 600	208 098	0,14%
STB 2008/2	2 000	39 559	39 783	0,03%
AMEN BANK SUB.2009 A	30 000	598 800	611 916	0,42%
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 065 200	1 100 495	0,75%
CIL 2017-1 TF 7.6%	30 000	600 000	627 785	0,43%
ATB 2007/1 C C	20 000	600 000	632 709	0,43%
BH 2009 C/A	70 000	1 610 000	1 632 631	1,11%
BTK 2009 CAT.C	10 000	199 606	200 654	0,14%
ATB 2007/1 D	30 000	1 320 000	1 394 209	0,95%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	22 000	1 320 000	1 324 081	0,90%
ATL 2015-1 CC TF	10 000	200 000	209 016	0,14%
UIB 2009/1 TR C	30 000	1 200 000	1 239 697	0,84%
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>91 879 625</b>	<b>96 018 282</b>	<b>65,30%</b>
<b>AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>50 879 625</b>	<b>53 448 110</b>	<b>36,35%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>50 879 625</b>	<b>52 701 495</b>	<b>35,84%</b>
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16 611	17 413 379	18 232 333	12,40%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	35 069	33 466 247	34 469 162	23,44%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>746 614</b>	<b>0,51%</b>
<b>AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>41 000 000</b>	<b>42 570 172</b>	<b>28,95%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 422 786	5,73%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 756 848	12,76%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 260 384	6,98%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 130 155	3,49%
<b>AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>5 201 624</b>	<b>5 272 248</b>	<b>3,59%</b>
SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	505 668	0,34%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 583 625	3,12%
FCP HELION MONEO	1 700	173 857	182 956	0,12%
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>111 643 530</b>	<b>116 352 420</b>	<b>79,12%</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 543 702 Dinars** du 01.01.2022 au 31.03.2022, contre **885 152 Dinars** du 01.01.2021 au 31.03.2021 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01.01.2022 au 31.03.2022</b>	<b>Du 01.01.2021 au 31.03.2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Revenus des obligations de sociétés	218 449	275 744	1 026 062
Revenus des Emprunts d'Etat	1 325 253	609 408	3 340 038
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0	0	257 548
<b>TOTAL</b>	<b>1 543 702</b>	<b>885 152</b>	<b>4 623 648</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2022, à **21 505 066 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

<b>Désignation</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Taux</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2022</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Certificats de dépôt</b>				<b>14 500 000</b>	<b>14 492 757</b>	<b>9,86%</b>
CDP 10J-01/04/2022	BIAT	7.25	4	2 000 000	2 000 000	1,36%
CDP 10J-02/04/2022	BIAT	7.25	6	3 000 000	2 999 517	2,04%
CDP 10J-03/04/2022	BIAT	7.25	6	3 000 000	2 999 034	2,04%
CDP 10J-06/04/2022	BIAT	7.25	6	3 000 000	2 997 586	2,04%
CDP 10J-07/04/2022	BIAT	7.25	7	3 500 000	3 496 621	2,38%

**AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :**

<b>Désignation</b>	<b>Taux</b>	<b>Banque</b>	<b>Date de Jouiss ance</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.03.2022</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>6 999 220</b>	<b>7 012 309</b>	<b>4,77%</b>
Prise en pension 4262 BTA 8% 11/2030 20J- 07/04/2022	7.25	AMEN BANK	18/03/2 022	3 999 467	4 010 743	2,73%
Prise en pension 3066 BTA 6% Janvier 2024 20J-18/04/2022	7.25	AMEN BANK	29/03/2 022	2 999 753	3 001 566	2,04%

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2022, à **9 448 040 Dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2022 au 31.03.2022 à **463 522 Dinars**, contre **1 127 718 Dinars** du 01.01.2021 au 31.03.2021 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>du 01.01.2022 au 31.03.2022</b>	<b>du 01.01.2021 au 31.03.2021</b>	<b>31/12/2021</b>
REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME	0	230 989	483 335
REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT	257 265	623 920	1 603 155
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)	55 934	226 816	871 334
Revenus des prises en pension	150 323	45 993	807 885
<b>TOTAL</b>	<b>463 522</b>	<b>1 127 718</b>	<b>3 765 708</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2022 au 31.03.2022 à **183 968 Dinars** contre **195 720 Dinars** du 01.01.2021 au 31.03.2021 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01.01.2022 au 31.03.2022</b>	<b>Du 01.01.2021 au 31.03.2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Rémunération du gestionnaire	73 587	78 288	308 902
Rémunération du dépositaire	36 794	39 144	154 451
Rémunération des distributeurs	73 587	78 288	308 902
<b>Total</b>	<b>183 968</b>	<b>195 720</b>	<b>772 256</b>

### CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2022 au 31.03.2022 à **51 202 Dinars**, contre **53 613 Dinars** du 01.01.2021 au 31.03.2021 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01.01.2022 au 31.03.2022</b>	<b>Du 01.01.2021 au 31.03.2021</b>	<b>31.12.2021</b>
Redevance CMF	36 793	39 144	154 449
Impôts et Taxes	4 945	5 009	20 843
Rémunération CAC	6 626	6 626	26 871
Jetons de présence	2 839	1 479	6 848
Contribution sociale de solidarité	0	200	200
Publicité et Publications	0	1 045	3 646
Charges Diverses	0	111	823
<b>Total</b>	<b>51 202</b>	<b>53 613</b>	<b>213 680</b>

### PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2022 à **252 522 Dinars**, contre **137 417 Dinars** au 31.03.2021 et s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31.03.2022</b>	<b>31.03.2020</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>PA1</b>	Opérateurs créditeurs	184 277	67 812	150 255
<b>PA2</b>	Autres créditeurs divers	68 245	69 605	45 189
	<b>TOTAL</b>	<b>252 522</b>	<b>137 417</b>	<b>195 444</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2022 à **184 277 Dinars** contre **67 812 Dinars** au 31.03.2021 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.03.2022</b>	<b>Montant au 31.03.2021</b>	<b>Montant au 31.12.2021</b>
Gestionnaire	73 892	27 125	62 934
Dépositaire	36 798	13 562	24 387
Distributeurs	73 587	27 125	62 934
<b>Total</b>	<b>184 277</b>	<b>67 812</b>	<b>150 255</b>

**PA2:** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2022 à **68 245 Dinars** contre **69 605 Dinars** au 31.03.2021 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.03.2022</b>	<b>Montant au 31.03.2021</b>	<b>Montant au 31.12.2021</b>
Etat, impôts et taxes	24 257	7 790	9 010
Redevance CMF	12 747	13 562	12 348
Provision pour charges à payer	12 306	5 869	5 700
Rémunération CAC	18 512	33 819	11 887
Jetons de présence	423	7 479	5 582
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	1 086	663
<b>Total</b>	<b>68 245</b>	<b>69 605</b>	<b>45 189</b>

**CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.03.2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2022 (en nominal)

- Montant : 134 930 700 Dinars
- Nombre de titres : 1 349 307
- Nombre d'actionnaires : 2 279

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 51 477 700 Dinars
- Nombre de titres émis : 514 777

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 46 122 900 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 461 229

Capital au 31.03.2022 : 138 409 823 Dinars

- Montant en nominal : 140 285 500 Dinars
- Sommes non distribuables(\*) : -1 875 677 Dinars
- Nombres de titres : 1 402 855
- Nombre d'actionnaires : 2094

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 875 677 Dinars** au 31.03.2022 et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 884 779</b>
<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>85 560</b>
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	85 087
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	472
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-76 458</b>
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-708 047
<input type="checkbox"/> Aux rachats	631 589
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-1 875 677</b>

**CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 772 054
Régularisation du résultat distribuable de la période	-36 000
Résultat distribuable de l'exercice clos	6 643 477
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	263 650
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>8 643 181</b>

**5. AUTRES INFORMATIONS**

<b>5-1 Données par action</b>	<b>31.03.2022</b>	<b>31.03.2021</b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>1.431</b>	<b>1.320</b>
Charges de gestion des placements	-0.131	-0.128
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1.300</b>	<b>1.192</b>
Autres charges d'exploitation	-0.036	-0.035
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1.263</b>	<b>1.156</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.026	-0.002
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>1.238</b>	<b>1.154</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.026	0.002
<b>Variation des +/- values potentielles/titres</b>	<b>0.061</b>	<b>0.482</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession titres</b>	<b>0.000</b>	<b>0.009</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>1.324</b>	<b>1.648</b>

<b>5-2 Ratio de gestion des placements</b>	<b><u>31.03.2022</u></b>	<b><u>31.03.2021</u></b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0.123%	0.123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0.034%	0.034%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	1.164%	1.111%
<b>Actif net moyen</b>	149 109 063	158 748 476

### **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir du 03/01/2022.

#### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS (ayant remplacée BIATCAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

### **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.